

Au temps des moulins du Diois

Article de Séverine Beaumier paru dans « « Etudes Drômoises » N°22 de juin 2005

L'eau vive fascine. La ferme de mes grands parents était située au bord d'un canal et d'une rivière. J'étais attirée par le lavoir, par la grande roue du moulin sous laquelle on apercevait le dos noir de belles truites. J'aimais l'odeur de la farine qui fusait des ouvertures du moulin. Le lavoir est depuis longtemps déserté et menace ruine. Le moulin bâti en 1747, a d'abord renoncé à la force hydraulique lorsque les sources ont été captées, puis il a fermé ses portes en 1970. « Que voulez-vous, écrivait Alphonse Daudet, tout a une fin en ce monde, et il faut croire que le temps des moulins à vent (et à eau !) était passé »... en Provence, dans le Jura comme dans le Diois cher à Séverine Beaumier.

L'histoire

Pour produire les farines et les huiles qui formaient la base de l'alimentation, des méthodes archaïques consistaient à piler, écraser les grains et presser les fruits oléagineux. Puis l'ingéniosité humaine remplaça l'énergie musculaire par celle du vent ou de l'eau. « *Depuis des temps immémoriaux, on sut utiliser l'eau courante des ruisseaux, des torrents et des petites rivières pour produire une énergie, modeste d'ailleurs, par le moyen de roues dont le modèle le plus répandu était [...] la roue du moulin, entraînant d'autres appareils par le moyen de son axe.* » ⁽¹⁾

Dans notre région montagneuse, peu favorisée par des vents réguliers, c'est toujours à proximité d'un cours d'eau que l'on observe, sur les cartes géographiques, un quartier appelé « le Moulin ». Il serait facile d'en établir une longue liste passant de Luc-en-Diois à Montlaur, Poyols, Valdrôme, Pont-de-Quart, Menglon, Boulc, etc., et nombre d'autres lieux que les cartographes ont négligés mais qui figurent obstinément sur les cadastres. Ils désignent l'emplacement d'une activité défunte : un peu comme ces vieilles plaques de cimetières, pérennisant les noms des disparus dont personne ne se souvient plus. Car les moulins du Diois, qui furent si nombreux, ont cessé d'exister, au moins par leur activité lorsque leurs murs sont restés debout.

Du côté des moulins

Les documents qui fournissent les dates de création de ces moulins sont d'époques très diverses. Ils peuvent être très anciens ; au sujet de Die, par exemple, une carte de l'empereur Frédéric

Barberousse confirmait en 1178 tous les droits de l'évêque Robert sur les églises, châteaux et biens de son diocèse, ainsi que ceux concernant les places, foires, fours et moulins⁽²⁾. Mais cette date précoce est exceptionnelle.

Plus tard, Châtillon nous révèle qu'en 1362 un litige éclata entre les habitants et le châtelain nommé par l'évêque de Die, à qui appartenait le seigneurie du bourg. Le conflit se termina par un compromis entre la permission d'arrosage des champs par l'eau du Bez, et les prérogatives du meunier. Il est évident que ce dernier n'aurait guère de grains à moulin, si les récoltes venaient à sécher sur pied !⁽³⁾

Les moulins de Saillans qui dataient de l'an 1300 environ, firent l'objet, en 1395, d'un important accord entre le prieur de Saint-Géraud qui en était propriétaire, et les habitants du bourg. Par suite de trop fréquentes inondations de la Drôme, le prieur n'avait plus les moyens d'entretenir ou de restaurer ces moulins. Aussi la communauté, à l'instigation de ses consuls, accepta de reconstruire les bâtiments endommagés ; elle en garderait la possession moyennant quelques avantages accordés au prieur.

Par la suite tous les édiles de Saillans se réjouirent de cette transaction ; en donnant « la ferme » à des meuniers consciencieux, ils garantissaient à leur budget communal un revenu constant et sûr.⁽⁴⁾

Dans l'histoire de Valdrôme, il n'est question de construction de moulins qu'à partir de 1520 environ. A son tour, c'est en 1672 que le moulin de Beaumont-en-Diois est signalé dans une reconnaissance des habitants à leur seigneur, Pierre de Liotaud Artaud de Montauban.

En 1859, un procès opposait Jean Louis Genevès et Paul de Montrond – tous deux propriétaires à Recoubeau – à Pierre Arnaud du moulin de Jansac. Comme argument de son plaidoyer, le défenseur du meunier rappelait un acte daté du 16 décembre 1451, par lequel le seigneur de Recoubeau de cette époque « cède au seigneur de Petit-Paris, propriétaire du moulin de Jansac, le droit d'établir la prise de son canal partout où il voudra, au dessous du village de Recoubeau »⁽⁵⁾

Enfin, à Montlaur, un moulin dit « le moulin vieux » est cité en 1777 dans le quartier de l'Hermiton, mais il est prouvé qu'il existait déjà en 1719. Et la décision préfectorale de 1886, qui classe en chemin communal celui desservant le moulin, prouve qu'il n'a jamais cessé d'être fréquenté.⁽⁶⁾

Du côté des seigneurs

Les premiers moulins étaient en majorité des propriétés religieuses. Nous l'avons constaté pour ceux de Die, de Châtillon ou de Saillans. « Construire et entretenir un moulin coûtait fort cher, et seules des personnes riches et puissantes ont ou s'en charger. En gros, des seigneurs souvent ecclésiastiques d'ailleurs »⁽⁷⁾. Cependant, la vie autarcique des villages, les difficultés de communications rendaient indispensable la présence locale de cet « artifice ». Les seigneurs, avec plus ou moins d'avidité, en tiraient des revenus supplémentaires. Tous les actes féodaux renferment cette clause de banalité des fours et des moulins. Le droit de mouture varie de 1/40 à 1/24 de prélèvement sur les grains apportés au moulin. Cette redevance se trouve exprimée en setiers et leurs multiples, mesures qui étaient, elles aussi, variables d'un village à l'autre. A l'évêque de Die, le « moulin haut » de Valdrôme doit 18 setiers de froment, 18 ras de gris blé et 12 livres d'argent ; le « moulin bas », 2 setiers de froment. La Bâtie-des-Fonts et Les Prés, doivent respectivement 3 setiers et 6 setiers⁽⁸⁾

La reconnaissance féodale de Beaumont ajoute à toutes les autres obligations énoncées, que les habitants « s'obligent de payer annuellement et perpétuellement au dit seigneur et aux siens vingt setiers de bled froment mesure de Die, et deux setiers pour le moulin banal que le dit seigneur avait

au dit lieu, et qu'il a remis à la dite communauté en bon état... » ⁽⁹⁾

A Boulc, en 1540, Gaspard de Montauban perçoit « 50 setiers de blé et autant de seigle pour le moulin banal et 15 pour le fermage, à raison de 3 civayens de blé par chef de famille... » ⁽¹⁰⁾ Tandis qu'à Bonneval à la même époque, Dame Delphine de Rivière se contente de 20 setiers de blé et de seigle. Une reconnaissance tardive des habitants de Ravel à Laurent François de Philibert de Perdeyer confirme, le 28 décembre 1760, celles faites à ses prédécesseurs en 1582 et en 1663. Elle taxe chaque habitant d'une redevance de un setier par 31 setiers. Et elle impose à la communauté « le charroi des meules de son moulin par les possesseurs de bœufs et le curage des canaux du moulin. ». A Glandage le droit de mouture est perçu (« à la cote vingt quatrième »). Mais en 1785, la population se plaint « du remplacement du moulin du Colombier, trente ans auparavant, par celui du val de Borne » plus éloigné. ⁽¹¹⁾

Deux bénéficiaires se partagent inégalement les redevances à Lus-la-Croix-Haute. Les quartiers « d'Outre-Buëch, Corréardes et Rebuffe devront 20 setiers ; et Jean de Montauban atediendra le moulin des Corréardes. Quant celui de la Jarjatte, revendiqué par le seigneur de la Roche, il vaudra ce dernier 2 setiers de blé. » ⁽¹²⁾. Si Menglon profite de la générosité du chapitre de chanoines de Die, qui l'a exempté en 1301 de la banalité du four et du moulin, il n'en est pas de même à Pont-de-Quart. Le droit de mouture y est à la cote vingt-cinquième, et s'étend aux villages d'Aix, de Molières, de Laval-d'Aix et de Saint-Roman, qui dépendent de la seigneurie des Artaud de Montauban.

L'approche de la Révolution met en évidence l'hostilité de la population envers ces prélèvements. Les « cahiers de doléances »* dénoncent le droit de mouture de 1/40 des grains à Saint-Dizier et Montmorin, de 1/24 à Bruis. A Bellegarde, le moulin a été albergé à la communauté comme un cens de 12 setiers de froment et 3 setiers de seigle. Comme en d'autres lieux, « le meunier doit moudre gratuitement les grains du seigneur, de ses domestiques et fermiers » ⁽¹³⁾.

Il faut y ajouter les frais presque permanents d'entretien des installations intérieures du moulin, de la prise d'eau à la rivière ; corvée de repurgement du canal. « En 1600, de Fauchet, châtelain [de Châtillon] et les consuls rétablissaient le canal du moulin, qu'une inondation avait emportait » ⁽¹⁴⁾. Toute une pyramide d'obligations onéreuses a écrasé pendant des siècles les communautés rurales. « Après les prélèvements sur les récoltes c'est un impôt à la consommation qui vient, proportionnellement, frapper plus lourdement les familles nombreuses et les pauvres » ⁽¹⁵⁾

Du côté des meuniers

Les registres d'état-civil et les –rares- monographies de villages du Diois permettent de mettre quelques noms sur ces laborieux artisans que furent les meuniers. L'histoire de Valdrôme identifie trois d'entre eux, engagés par la communauté : Jean Bernard, en 1662 pour 48 livres de gages ; Daniel Talon en 1678 pour 98 livres ; Jean Bermond en 1787 pour 157 livres. A Beaumont-en-Diois apparaissent les noms d'Henri Liotard, originaire de Montlaur, décédé le 15 janvier 1770 ; de Jean Arcois, décédé le 6 mars 1778 après seulement neuf mois d'activité ; d'Antoine Genin, venu de La Motte-Chalancon, décédé le 27 octobre 1785 à l'âge de 68 ans. Au XX^e siècle, le dernier meunier se nommait Louis Girard. Ayant cessé la mouture vers 1930, croyons nous, pour se consacrer aux activités agricoles, il remit le moulin en marche pendant les années de restrictions.

Un rapide inventaire fait constater la permanence de quelques patronymes dans cette profession.

En 1777, le meunier qui mène le « moulin vieux » se nomme Jean Girard ; il a épousé une

demoiselle Liotier de ce village, mais il vient d'ailleurs. En 1791, la nouvelle municipalité de Châtillon cite dans une de ses délibérations « *François Chauvin, régisseur actuel du dit moulin de même que pendant l'année 1790* ». Or un siècle plus tard environ, le propriétaire du moulin de Menglon est n Louis Chauvin, qui a succédé à son père , Jean Chauvin. Quelle parenté liait Alexandre Liotard, meunier à Montlaur en 1756, à Henri Liotard décédé à Beaumont en 1770 ? Et ce Ferdinand Abonnec, qui se trouve temporairement au moulin de Montlaur à la fin du XIX^e siècle , est-il un aïeul de Joseph Abonnenc propriétaire , pour une bonne part du XX^e siècle, de l'actif moulin de Luc-en-Diois ?

Un essai sur le moulin de Boulc complète cette liste des meuniers dont les archives conservent quelques traces. Jean Gasquet s'y trouve en 1712 ; Jean Michel originaire de Bonneval en 1716 ; Jean Pugniet en 1748 ; Jacques Gaude en 1791 et Jean Pierre Bégou en 1826, cité comme propriétaire. La possession du moulin passe ensuite à Jean Pierre Gaude et, en 1836, à Alexandre Lambert. L'acquéreur suivant, Victor Serre , n'en fait plus qu'une maison d'habitation, revendue en 1893 à Prosper Sibourg ⁽¹⁶⁾

Derrière la porte du moulin

Il existe peu de reproductions (gravures ou photographies) des moulins du Diois. Extérieurement, ils ont l'apparence d'une maison ordinaire. On y trouve ni les ailes battantes des moulins provençaux, ni les grandes roues à aube au flac des moulins savoyards (il en subsiste quelques uns dans la vallée du Rhône), ni l'aspect lacustre des « moulins de rivière » situés autrefois sur les rives de l'Isère... Bref pour les nôtres, un manque total de pittoresque !

Quelques descriptions figurent dans les actes de vente notariés. A Menglon, l'héritage du meunier Jean Chauvin laisse à son fils Louis, entre autres biens, « *un bâtiment d'habitation, écurie et dépendances, bâtiment et moulin qu'il renferme avec tous ses accessoires, dépendances, cour et hangar, passages, canaux et autres droits à l'usage du dit moulin* » ⁽¹⁷⁾

Le terme « *maison d'habitation* » se retrouve en 1901 dans un acte de partage de propriétés entre les frères Pinet, de Treschenu. Aux Nonières, l'aîné , Edouard Pinet, reste propriétaire de la « *maison d'habitation comprenant moulin à farine, fu à cuire le pain, avec toutes ses dépendances, un jardin et une prairie y attenant* » ⁽¹⁸⁾ Il semblerait que les meuniers tiennent beaucoup à leur autonomie : dans un troisième acte , qui met fin à l'indivision familiale, le 10 nivôse de l'an V, Jean Pierre Gillouin se réserve à Jansac « *le baptiment du moulin à farine, avec tous les ustensiles qui en dépendent et qui servent à faire jouer ledit moulin... Le même lot consiste encore aux baptiments où est le pressoir à huile et tous les autres membres qui se trouvent réunis à cette partie de baptiment de haut en bas* » ⁽¹⁹⁾ Lors des cas, plus rares, de ventes successives d'un même moulin, les descriptions ne diffèrent guère d'un acte à l'autre . De 1698 à 1792, le moulin banal de Boulc « *comprend une écluse, jardin , chenevier, d'une contenance de 264 toises.* » Quelques détails supplémentaires sont mentionnés à l'occasion de la vente conclue entre Jean Pierre Gaude et Alexandre Lambert en 836 : elle porte sur un moulin avec canaux et usines, un droit de passage pour aller à l'écluse, les ustensiles qui se trouvent dans le dit moulin, un blutoir, une paillasse pour nettoyer l'épeautre....Enfin, après autres diverses transactions, le moulin est vendu en 1793 par Casimir Serre à Prosper Sibourg sous la désignation « *d'un corps de bâtiment [] et une pièce dans laquelle se trouve partie des artifices d'un moulin à farine et pressoir à huile [] canaux et tous droits à la prise d'eau pour le mise en mouvement du moulin, sis au Clos Barnier* » ⁽²⁰⁾

Il n'est pas possible dans le cadre de cet article de donner le détail des « artifices » mentionnés . Schématiquement , ils consistent en une « roue de pêche » mue par l'eau du canal, en deux meules de pierres plates et circulaires , aux faces internes creusées de sillons convergents. La meule inférieure appelée « dormante » restant immobile ; la supérieure « courante » étant montée sur un axe de fer qui la rend mobile. Il s'y ajoute tout un système pour verser les grains entre les meules, les recueillir une fois moulus, les bluter en vue de séparer la farine des « issues ».

Le travail du meunier se complique de la préparation des grains qui n'est toujours pas effectuée par les clients. Il doit, par divers procédés, les débarrasser de la terre, des graviers , des mauvaises graines et autres impuretés provenant du battage sur l'aire . Tous les rouages du moulin exigent une surveillance et un entretien constant . Enfin, il faut tenir compte des caprices du temps qui gonfle ou assèche l'arrivée d'eau, ou gèle sa surface. Non, ce métier de meunier n'est pas une sinécure !

La durée d'usage des meules (une dizaine d'année) varie en fonction de l'activité du moulin, de la qualité de la pierre meulière et du soin apporté au « rhabillage » des sillons. Les carrières de Lus-la-Croix-Haute étaient réputées en fournir d'excellentes, ce qui confirme une délibération de la commune de Châtillon : « *En 1813, on changea les meules du moulin à seigle, par des neuves qu'on avait fait venir de Lus. Ce n'était que là qu'on en trouvait de bonnes.* »⁽²¹⁾ Le transport par charrettes à bœufs de ces blocs de pierre était toujours un souci pour la communauté, car les seigneurs propriétaires la chargeait du « charroi des meules ». Corvée qui s'ajoutait à toutes celles exigées des corvéables. Dans leurs « cahiers de doléances » les habitants de Bruis se plaignaient de l'inertie de leur seigneur, « *qui est obligé de tenir deux meules dans son moulin [mais] n'en tient qu'une, en sorte qu'ils ne peuvent faire moudre leurs grains comme il faut.* »⁽²²⁾

Dynasties meunières

Nous avons vu, à Menglon, Louis Chauvin succéder à son père, et probablement à d'autres de ses ascendants. Aux Nonières, les moulins sont d'abord l'affaire du couple Michel qui laisse son héritage indivis entre ses enfants. Leur fille, Marie Michel, reste dans le métier aux côtés de son mari, Antoine Ferrier, dans le moulin devenu la propriété du notaire Gautier. Mais ils construisent un peu plus près du village leur propre moulin, longtemps géré par Antoine Ferrier, son épouse et leur fils Antoine. Leurs décès successifs ramènent sur les lieux leur fille Marie-Julie ; elle a épousé un cantonnier, Jean Pinet, mais elle connaît le travail de la mouture. Et c'est leur fils Edoard qui leur succède, après partage des biens familiaux avec son frère Jean Pinet⁽²³⁾.

Le meilleur exemple de cet attachement quasi viscéral au moulin, berceau de leur enfance, se trouve à Die au cœur du faubourg Saint-Marcel. En 1680, Gabrielle Bontoux, veuve du cordonnier Jean Emptoz, doit assurer l'aveir de ses enfants. Sont-ils aussi ses fils ou ses beaux-frères, les deux meuniers Louis et Michel Emptoz qui travaillent dans les moulins du faubourg ? La présence de registres des naissances , catholiques d'une part, protestant de l'autre, ne facilitent pas l'établissement des filiations. Cependant la famille a déjà un pied –ou deux – dans la profession ; et Gabrielle Bontoux « arrente » le moulin de sieur Poudrel pour son fils Jean. Elle en contrôle fermement la gestion, bientôt secondée par Augustin Courlin, un dauphinois dont le frère est établi boulanger à Grenoble. Augustin ne tarde pas à épouser Louis Emptoz, le plus jeune fille de Gabrielle ; mais elle meurt en mettant au monde son premier enfant, Jean Pierre Courlin.

Après un demi siècle de labeur en commun, c'est à Jean Pierre Courlin que sieur Poudrel accorde son contrat en l'année 1726. Le meunier est ambitieux ; malgré la charge des cinq enfants que lui donne son épouse Anne Pestre, malgré le poids des redevances, les intempéries et les aléas politiques, il peut envisager, en septembre 1743, l'acquisition du moulin Poudrel. Il n'aura pas le temps de solder le règlement et de rembourser les emprunts. Sa veuve Anne Pestre et son fils

Laurent poursuivent la réalisation de son projet. Les meunières n'avaient pas qu'un nom de parade et une croix d'or au cou ; elles collaboraient à tous les travaux.

A son tour Laurent Courlin reste maître du moulin en 1753 ; il a épousé Constance Payan, fille du meunier de Pont-de-Quart. De nouveau quatre enfants peuplent le moulin. Mais Laurent Courlin se voit harcelé par ses frères et sœurs, ses neveux et nièces, dont les exigences pécuniaires se réfèrent aux divers testaments de leurs parents et aïeux. Les mœurs changent ; la société se met à bouillonner ! Pour venir à bout des procs, des emprunts encore à solder, du poids de la fiscalité royale, Laurent Courlin entreprend des activités annexes sur la force hydraulique dont il dispose ; elles lui permettent de conserver ses biens, en particulier le moulin à grains. Et son fils Antoine en prend possession aux premiers temps de la Révolution.

Lui non plus n'aura pas la vie facile : les techniques changent eu à peu ; il faut effectuer de gros travaux de rénovation aux mécanismes ; compter avec les impositions « *ordinaires et extraordinaires* » qui remplacent les vieilles redevances ; s'adapter progressivement aux bouleversements des systèmes anciens des monnaies, des mesures et du calendrier.

En 1822, le décès d'Antoine Courlin devrait signifier la fin de cette dynastie d'artisans. Son fils Noël a cependant travaillé à ses côtés ; mais il n' plus l'énergie tenace de ses ascendants ; il se contente de devenir un employé de son beau-frère François Joubert, maître-tanneur au faubourg Saint-Marcel. Joubert a épousé Jeanne Courlin et il s'assure la propriété du moulin, dont sa femme est en partie héritière. Certes , il n'est pas meunier ; mais il confie les travaux de mouture à des ouvriers ou des associés. Son fils maintiendra cette pratique, de même que la veuve d'Antoine Joubert, et cela jusqu'aux années 1890. Ainsi prendra fin cette longue histoire familiale , emmêlée pendant deux siècles à celle de la vile de Die ⁽²⁴⁾.

Le crépuscule des moulins

Des causes diverses, se confortant les unes les autres ont amené la disparition progressive des moulins du Diois. Il ne s'agissait pas de morts brutales, mais de la désagrégation d'un genre de vie, que des racines trop anciennes ne pouvaient plus vivifier. Quand un village isolé se dépeuplait, c'étaient surtout de jeunes générations , grosses consommatrices de pain, et le rythme des moutures ralentissait . L'exode touchait aussi les petits artisans, de tous métiers, qui entretenaient le bon fonctionnement de la vie quotidienne ; et le moulin local pâtissait de ses pièces de bois fendues ou de ses pièces de métal émoussées.

La rigueur des nouveaux règlements forestiers rendait plus difficile le chauffage des fours à pain particuliers. Alors les boulangers patentés s'installèrent dans les bourgs et, très vite , organisèrent les livraisons de pain aux alentours. Mais ils se trouvèrent souvent gênés par les irrégularités de fonctionnement des moulins locaux., ou par la qualité variable de leurs farines. L'amélioration des routes et des transports leur fit bientôt préférer s'approvisionner dans les grandes minoteries.

En 1920, une vingtaine de moulins restaient en activité dans l'arrondissement de Die. Nous en avons étudié quelques uns de plus près . Des textes et des articles plus récents contribuent à égayer ou à dramatiser leur histoire. Dans un recueil de souvenirs émus et nostalgiques, Jean Oddoz évoque son père, qui fut boulanger à Châtillon avant et pendant la dernière guerre. Enfant, le narrateur a connu « *le meunier Goy, auquel on va réclamer l'hiver venu, une boule de noix écrasées* » , car la plupart des moulins farine étaient couplés avec un pressoir à huile de noix. Arrivé à l'âge d'accompagner son père dans les tournées de livraisons, il raconte les arrêts au

moulin de Menglon ; la consigne était de déposer les sacs de pains à l'abri d'un creux dans un peuplier. Il s'attarde au souvenir de la pause au moulin de Jansac où règne le père Trinquier. Là, le jeune garçon est fasciné par Maria, la fille du meunier « *qui soulève les bales de farine avec une facilité déconcertante et, [...] avec une habilité rare, les projette d'un coup d'épaule sur une rangée supérieure.* » ⁽²⁵⁾

Nous revoyons cette originale meunière à travers le petit article nécrologique paru dans le *journal du Diois* du 30 septembre 1978. Retraitée depuis quelques années, Maria Trinquier est décédée à l'âge de 70 ans ; elle avait dirigé seule l'entreprise après le décès de ses parents. « *Pendant la période des restrictions elle rendit d'immenses services, en procurant de la farine blanche à tous ceux qui s'adressaient au moulin [...] pour un prix modique et jamais au marché noir.* » ⁽²⁶⁾

Cette propension l'entraide existait sûrement chez bon nombre de ses confrères . En février 1937, la cantine scolaire de Die recevait deux sacs de farine pesant neuf kilos chacun, du meunier Gauthier, au quartier de l'Aube à Die. Le même avertissait le public diois qu'il était en mesure de distribuer , du 20 au 31 octobre 1941 « *quinze quintaux d'issues* » destinées au bétail ⁽²⁷⁾. Les meuniers de Pont-de-Quart paraissent moins enclins à la sociabilité. En 1929, par suite d'une instauration « *d'une taxe à la mouture* » Pierre Faure cessait son activité... provisoirement sans doute, puisque le 19 octobre de cette année un avis est publié : « *Mr Faure Pierre minotier à Pont-de-Quart, à l'honneur d'informer le public que par suite de la suppression de la taxe à la mouture, il reprend son travail d'échange de blés et farines les mardis et vendredis de chaque semaine, ainsi que la mouture brute des grains grossiers et la mouture à façon pour la Boulangerie, comme avant guerre.* » ⁽²⁷⁾ Trente ans plus tard, une interdiction de stationnement en certains points de la ville amène le meunier de Pont-de-Quart à interrompre ses livraisons de farine à Die.

Les empêchements étaient des incidents mineurs, en regard des désastres qui pouvaient survenir dans les moulins. A Luc-en-Diois, ar exemple, ce moulin était toujours en activité à la veille de la Seconde Guerre ; il occupait le propriétaire Mr Abonnenc et ses trois ouvriers, Begoud, Algoud et Courbis. En 1938 le fils, Jean Abonnenc, ayant terminé ses études, revenait seconder son père. Pour maintenir l'activité de mouture en y associant une boulangerie , il apprit aussi ce métier. Mais le nouveau conflit était engagé, avec toutes les conséquences que l'on connaît. « *Le moulin de Luc fut pendant la guerre le refuge des gens traqués ; et beaucoup se souviennent qu'ils ont pu, ainsi que leurs familles, consommer du pain à volonté, grâce aux risques que prenaient alors tous les petits moulins semblables à celui du Luc.* » ⁽²⁸⁾

Cependant réfractaire au STO, Jean Abonnenc se livrait des activités de Résistance. En 1944, il fut victime d'une dénonciation à la Milice ; le moulin et la maison d'habitation de sa famille furent incendiés. Après la Libération, Jean Abonnenc, son père et leur fidèle personnel reconstruisaient le moulin, qui fut mis en activité en 1947. Mais le temps de la petite meunerie était achevé ; le propriétaire assura sa reconversion en lançant la fabrication d'aliments pour animaux. Elle connut un tel succès qu'il fallut installer à Die la production industrielle. Et le moulin de Luc devint colonie de vacances pour une entreprise grenobloise.

A Die le 21 octobre 1941, un incendie d'une rare violence éclatait au moulin de M. Jullien, attendant son four de boulangerie, au faubourg Saint-Marcel. Le four fut en partie préservé, ainsi que les usines voisines de bonneterie, tissages et meubles. Il est possible que le moulin (ancien moulin Courlin et Joubert)ait cessé de fonctionner à cette époque. Mais le 11 août 1974, c'est à son tour le fournil qui est ravagé par le feu et la chaîne de fabrication du pain gravement endommagé. Plusieurs mois de travaux seront nécessaires pour que les livraisons reprennent au début de novembre. Et le journal du Diois , annonçant cette reprise, philosophe un peu sur la modernisation de l'installation : « *Où est le temps où toute la manutention se faisait à bres, où le boulanger torse nu ahanait*

devant son pétrin ? Le progrès est là , qui diminue la peine des hommes. » (29)

L'histoire des moulins a suivi la même évolution. Augustin, puis Jean-Pierre Courlin avaient reçu de leurs concitoyens le surnom de « La Force » émanait de leur rude travail. Les clients du moulin de Jansac admiraient l'énergie tranquille de Maria Trinquier. Ce temps est passé. Certes, il est indispensable que soit diminuait la peine des hommes. Mais la force, quand elle n'a plus d'horizon utile et social, n'ouvre-t-elle pas trop souvent la porte à la violence ?

Notes :

* En Dauphiné, les cahiers de doléances ont été remplacés par les réponses au questionnaire de la Commission intermédiaire issue des Etats de Romans

1- Perières René , *Panorama industriel des Alpes françaises*, Chambre de commerce et d'industrie , Grenoble, 1980

2 – Chevalier Jules, *L'Eglise et la ville de Die T1* p 217, Impr. Bourron, Montélimar 1888

3- Truc Michel, *Petite histoire de Châtillon-en-Diois*, Ed. Cahiers de l'Alpe, Grenoble 1964

4- Mailhet André, *Histoire de Saillans*, Ed. reprint le Livre d'Histoire, Paris 2003

5 – Archives privées M. Trinquier

6 – Adhémar Jean, *Montlaur*, Couleurs Locales, Die 2002

7 – Goubert Pierre, *La vie quotidienne des paysans français au XVII^e siècle*, Ed. Hachette, Paris 1982

8 – Chabal Léopold, *Autrefois... Valdrôme*, Impres'Sud, Nice 1981

9 – Archives communales de Beaumont-en-Diois

10 – Archives communales de Boulc. Renseignements fournis par Claudine Pelissier

11-12 – Lacroix André, *Die, Crest et leurs environs*, Ed. reprint Res Universis, Amiens 1989

13 – Daumas J-Cl : *Cahiers de l'Oule, numéro spécial Révolution*, Club sportif et culturel Mottois, La Motte-Chalencon, 1989

14 – Lacroix André, Opus cité

15- Ouvrage collectif « 240 000 Drômois... », *la fin de l'ancien régime et les débuts de la Révolution*. Ed Notre Temps, Valence, 1986

16 – Archives privées Claudine Pelissier

17 – Archives privées Mme Maillefaud

18 – Archives privées M. Pinet

19 - Archives privées Maria Trinquier

20 - Archives privées Claudine Pelissier

21 – Truc Michel, *Petite histoire de Châtillon-en- Diois*, 2^e édition, Ed, A Die et office du tourisme, Châtillon

22 – Cahiers de l'Oule « *la Révolution dans le canton de la Motte-Chalencon* », Club culturel

Montois, 1989

23 – Beaumier Séverine, *Un homme un village*, Centre Alpin et Rhodanien d’Ethnologie, Grenoble, 1978

24 – Archives privées Joubert

25 – Oddoz Jean, *Châtillon nostalgie*, Recueil de souvenirs 2001

26 – *Journal du Diois* 30/09/1978 Impr. Cayol, Die

27 - *Journal du Diois* 19/10/1975

28 - *Journal du Diois* 19/07/1975

29 – *Journal de Die et de la Drôme*, 20/10/1941, *Journal du Diois* novembre 1974